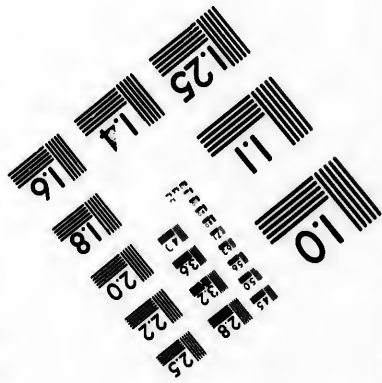
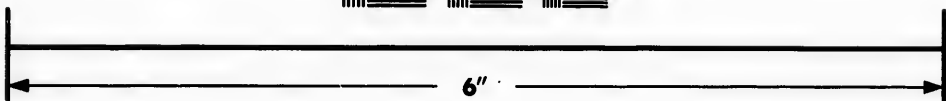
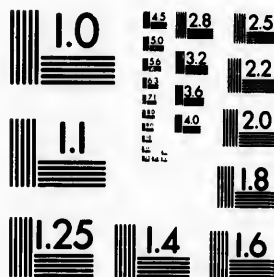


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					J						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

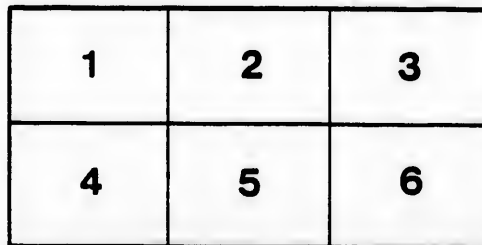
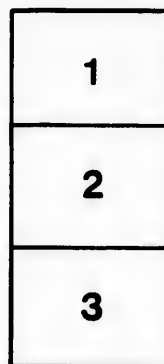
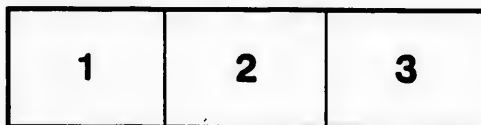
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

trata
o

elure,
à

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a list or a series of entries, possibly organized in columns. The content is too light to transcribe accurately.]

[The text on this page is also extremely faint and illegible. It appears to be a continuation of the content from the previous page, possibly a list or a series of entries.]

*Direction pour la Desserte de la Ville de Montréal,
et de tous les lieux où règne l'Épidémie.*

ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL,

Le 27 Juillet, 1847.

I. Le typhus qu'apportent les Emigrés est contagieux. En conséquence, on se rappellera, pour leur administrer les derniers Sacremens, les principes professés par St. Liguori et autres Théologiens : 1° Tenentur in justitiâ Pastores, scilicet Episcopi et parochi, cum periculo vitæ ministrare ovibus Sacramenta necessaria; ut baptismum et poenitentiam, non vero alia. Theologia Moralis, (Lib. II. Tr. II. n. 27.)

2° Tempore pestis censeo... teneri Sacerdotes, deficientibus aliis, absolvere moribundos cum periculo vitæ, quia in tantâ multitudine morientium, nunquam deficient hujusmodi ignorantes, scilicet qui sint habituati in peccatis, et sint adeo rudes, ut nesciant actum contritionis elicere. (Ibid.)

3° Quando vel poenitenti, vel confessario imminet periculum vitæ, quod nec illum integrè confiteri, nec hunc audire patiatur, sufficit integritas formalis, quod valet seq. cas. Si tempore pestis, prudentum judicio, moraliter certum periculum sit, ne confessarius inficiatur, qui, si tamen totam audire velit, tenebitur ad eam poenitens. (Lib. VI. Tract. IV. n. 484.)

4° Simile docet Concina... quod quando infirmus laborat morbo contagioso, et confessarius nequit absque periculo, etiam à longè, ipsum audire diutius immorando, tunc confessarius, audito aliquo peccato, possit eum statim absolvere. (Ibid. 485.)

5° Si immineat conflictus, vel sit multitudo moribundorum; v. g. in naufragio, nec possint omnes

audiri : in quo casu possunt etiam omnes simul, dicto uno peccato, quod minus infamat (vel etiam secundum quosdam, si aliter fieri non possit, dicendo in genere se esse peccatores) absolvi dicendo : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis, in nomine Patris ✠ et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* (Ibid. 486.)

6° Quando in confessione certi peccati, vel circumstantiae, timetur merito grave damnum, proprium vel alienum... potest id reticeri... v. g. si poenitenti indè immineat grave damnum, vel periculum vitæ vel famæ (Ibid. 487.)

II. L'on se fera un devoir d'administrer, pendant cette calamité, comme à l'ordinaire, tous les Sacramens de l'Eglise, lorsqu'on pourra le faire sans danger, et que l'on en aura le temps. C'est ce qui se fit avec zèle à Milan pendant la peste qui désola cette ville sous St. Charles Borromée. Toutefois chacun jugera dans sa conscience de la circonstance où il lui sera permis de n'administrer que le Baptême et la Pénitence, conformément aux principes ci-dessus. Il devra borner là son ministère, lorsqu'il sera appelé dans de petites maisons infectes où l'on ne respire que l'air empesté du *typhus*.

III. Il faudra dans ce cas pressant se contenter d'exposer en peu de mots au malade les choses nécessaires au salut de *nécessité de moyen*, savoir, qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, qui récompense les bons et punit les méchans après leur mort, et que le Fils de Dieu est mort sur la croix pour nous sauver, et le préparer aux Sacramens qu'il va recevoir, en lui disant que le baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels commis avant de le recevoir : que la Pénitence remet tous les péchés commis depuis le Baptême. La prière du Publicain : *O Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un*

pécheur, dite avec foi, confiance et amour, renferme les actes nécessaires pour obtenir son pardon, comme on n'en saurait douter. On peut donc s'en contenter pour disposer le Pénitent à l'absolution. Puis après avoir entendu un péché, on lui donne l'absolution avec la formule abrégée, et on lui fait dire pour pénitence, *Jésus, Marie et Joseph*, ou bien *Que votre sainte volonté soit faite, ô mon Dieu, ... je vous offre tous mes maux.* (S'il y a danger de contagion, on lui donne l'Extrême-Onction sur un seul sens, et on lui applique l'Indulgence *in articulo mortis.*)

IV. S'il y a plusieurs malades dans ces maisons, on les instruit et on les administre tous ensemble, en mettant au pluriel les formes de l'absolution et de l'indulgence, mais l'on fait à chacun au moins une onction.

V. Pour administrer les malades des *Sheds*, voici comment l'on peut procéder :—

1° Faire le tour de l'appartement où l'on veut donner les Sacremens pour voir quels sont les malades en danger, et les avertir qu'on va les administrer.

2° Inviter tous les Catholiques de cette chambre à réciter ensemble et tout haut le *Pater*, l'*Ave*, le *Symbole* et le *Confiteor* dans leur langue.

3° Faire une petite instruction et produire les actes comme dans les nombres précédens.

4° Engager tous ceux qui veulent recevoir l'absolution à s'accuser de tous les péchés de leur vie, et en particulier de leurs mauvaises pensées, paroles et actions.

5° Donner l'absolution au pluriel à tous ceux qui s'y sont disposés.

6° Faire dire à tous pour pénitence, *Jésus, Marie et Joseph, ayez pitié de moi. O mon Dieu, je vous offre toutes mes souffrances.*

7. Avertir que l'on va donner l'Extrême-Onction. Dire un mot sur les effets de ce Sacrement sur les corps et les âmes des malades, puis donner les Stes. Huiles en faisant au pluriel les prières pour tous ceux que l'on va administrer. Faire ensuite les onctions à chacun sur tous les sens, s'il n'y a rien à craindre pour soi ou pour les malades. Achever après cela les prières de l'Extrême-Onction et inviter tout le monde à prier en silence.

8° Donner l'indulgence *in articulo mortis*, après avoir expliqué les avantages et lire la formulé au pluriel.

9. En faire autant dans chaque appartement.

VI. Il faut considérer comme en danger tous ceux qui sont attaqués du *typhus*.

VII. L'on avertit tous les malades qu'on administre, soit en particulier, soit en public, que si Dieu leur rend la santé, ils devront se confesser de tous les péchés dont ils sont coupables et dont ils ne peuvent pour le moment se confesser, quoiqu'ils doivent espérer que ces péchés soient pardonnés par l'absolution qu'ils ont reçue.

VIII. On les avertit aussi que leurs péchés ne sauraient leur être pardonnés qu'autant qu'ils sont dans la résolution de réparer les torts faits au prochain dans sa personne, ses biens ou son honneur.

IX. L'on fait mettre au cou de chaque malade administré, un billet qui atteste qu'il a reçu les derniers Sacremens.

X. Après avoir passé deux heures dans les *Sheds* ou dans les maisons infectées du *typhus*, prendre du repos et aller respirer le bon air pendant une demi-heure ou une heure. Le soir après avoir fait le tour des hôpitaux, aller se reposer à la ferme des Sœurs Grises pour y être prêt à répondre aux besoins des malades. Le matin, prendre quelques

nourritures avant de partir et faire de nouveau le tour des *Sheds*. Le prêtre qui est de garde pendant la nuit s'assurera si les veilleurs font leur devoir ; s'il ne s'y commet pas quelques excès d'ivrognerie, ou autres désordres.

XI. Ne jamais aller aux *Sheds* à jeûn. Faire usage de vinaigre quand on y demeure quelque temps. Changer d'habit quand on en est revenu. Prendre les bains de corps et de pieds, de temps en temps.

XII. L'on exercera tout le temps que durera l'épidémie, les pouvoirs ordinaires aux archiprêtres de ce Diocèse, *cum facultate reddendi debitum conjugale*.

✠ IG. EV. DE MONTREAL.

(Vraie copie.)

J. P. O.
Chan.-Secrétaire.

N. B.—L'on baptise sous condition tous ceux dont on ne peut pas constater le baptême ; et l'on suit pour l'abjuration des Protestans, ce qui est marqué dans le projet de règlement, chap. III, n. 20.

